

L'autorité nationale pour l'Initiative des amis des bébés (IAB)

La démarche à suivre en vue d'obtenir la désignation « ami des bébés » : résumé

La présente démarche s'applique aux hôpitaux, établissements d'accouchement et services de santé communautaire.

Veuillez aussi consulter le document du CCA intitulé *La démarche d'évaluation et les coûts pour les hôpitaux, les établissements d'accouchement et les services de santé communautaire de l'Initiative des amis des bébés*.

1. L'intention d'obtenir la désignation « ami des bébés » : la création d'un comité multidisciplinaire sur l'allaitement

- ✓ Examiner les taux d'allaitement maternel et les pratiques en matière des soins.
- ✓ Élaborer un plan pour mettre en oeuvre les Indicateurs de résultats intégrés pour les *Dix conditions pour le succès de l'allaitement maternel* en matière de l'IAB du CCA (Indicateurs du CCA).
- ✓ Demander au comité P/T de l'IAB applicable un **certificat gratuit de participation à l'IAB du CCA** (renouvelable après un an).

2. La démarche d'autoévaluation

- ✓ Faire une autoévaluation en utilisant les Indicateurs du CCA comme liste de vérification.
- ✓ Reconnaître le besoin d'amélioration.
- ✓ Élaborer un plan d'action abordant les critères qui nécessitent plus de travail :
 - Consulter le comité P/T de l'IAB applicable pour obtenir renseignements et soutien;
 - Prendre des dispositions en vue d'une visite de l'édifice par rapport à sa capacité avec un évaluateur principal (facultative, l'établissement est responsable des frais.).
- ✓ Respecter les normes d'autoévaluation.
- ✓ Demander que le comité P/T prenne des dispositions en vue d'une préévaluation de l'IAB.

3. La préévaluation de l'IAB

Remettre le contrat et les frais en matière de la préévaluation au comité P/T de l'IAB.

Le comité de l'évaluation de l'IAB du CCA, avec le comité P/T de l'IAB, affecte un évaluateur principal de l'IAB.

- 3.1 L'examen des documents :** Remettre des exemplaires des documents demandés au comité de l'évaluation de l'IAB du CCA et au comité P/T de l'IAB. L'évaluateur principal donne un rapport écrit au comité de l'évaluation de l'IAB du CCA; l'établissement et le comité P/T de l'IAB

reçoivent un exemplaire de ce rapport. Une fois que l'établissement répond aux critères, on recommande une visite des lieux.

3.2 La visite des lieux de préévaluation de l'IAB : L'évaluateur principal fait une évaluation abrégée intensive d'une ou de deux (1 ou 2) journées.

L'évaluateur principal remet un rapport écrit au comité de l'évaluation de l'IAB du CCA; l'établissement et le comité P/T de l'IAB reçoivent un exemplaire de ce rapport. L'établissement est responsable de l'honoraire et des frais de déplacement et d'hébergement de l'évaluateur principal.

Recevoir un **certificat d'achèvement de la visite des lieux pour la préévaluation de l'IAB** (valide pour un (1) an).

3.3 L'état de préparation à l'évaluation externe de l'IAB

Répondre aux normes de préévaluation L'évaluateur principal recommande de demander l'évaluation externe de l'IAB au CCA et au comité P/T de l'IAB.

ou

Aborder le besoin de s'améliorer selon les normes
Présenter un plan d'action (avec un calendrier) abordant les critères nécessitant plus de travail dans les 90 jours qui suivent la réception du rapport. On peut consulter le comité P/T de l'IAB applicable pour obtenir renseignements et soutien, et celui-ci fait une recommandation de demande d'évaluation externe de l'IAB lorsque l'établissement répond aux critères.

4. L'évaluation externe de l'IAB

Remettre le contrat et les frais en matière de la préévaluation au CCA.

Une équipe d'évaluation (1 évaluateur principal et de 1 à 3 évaluateurs) visitera les lieux pendant 2 à 4 jours.

L'établissement est responsable des honoraires et des frais de déplacement et d'hébergement de l'équipe d'évaluation.

Le comité de l'évaluation de l'IAB du CCA et le CCA examinent les recommandations de l'équipe d'évaluation externe.

L'équipe d'évaluation externe rencontre la direction de l'établissement pour discuter de ces recommandations.

L'évaluateur principal présente un rapport écrit au comité de l'évaluation de l'IAB du CCA dans le mois qui suit l'évaluation externe; l'établissement et le comité P/T de l'IAB reçoivent un exemplaire de ce rapport.

Répondre aux critères

Le CCA confère la désignation « ami des bébés ». La désignation de l'IAB est présentée lors d'une célébration organisée par l'établissement. Recevoir la **plaque** de désignation « ami des bébés » (valide pendant cinq (5) ans à compter de l'évaluation externe).

ou

Le besoin d'amélioration

Recevoir un **certificat d'engagement à l'IAB du CCA** (valide pendant un (1) an à compter de l'évaluation externe de l'IAB).
Dans les 90 jours qui suivent la réception du rapport de l'évaluation externe, élaborer un plan d'action (avec un calendrier) abordant les critères nécessitant plus de travail et le présenter au comité P/T de l'IAB applicable. On peut consulter le comité P/T de l'IAB pour obtenir renseignements et soutien.
Le comité P/T de l'IAB intéressé fait une recommandation de demande d'évaluation externe de l'IAB pour confirmer que l'établissement répond aux critères.
L'établissement est responsable des honoraires et des frais pour l'évaluation externe de suivi d'au moins un évaluateur principal.

5. La conservation de la désignation « ami des bébés » et la nouvelle désignation

5.1 Les rapports d'autosurveillance : On donne un rapport chaque année sur les statistiques sur

l'allaitement maternel au comité P/T de l'IAB.

5.2 **Le rapport de la situation de l'IAB** est envoyé au CCA et au comité P/T de l'IAB tous les 2 ans.

Un format de rapport est fourni.

5.3 **La réévaluation** tous les cinq ans après la réception de la désignation « ami des bébés » comprend un contrat à venir et des frais supplémentaires pour l'établissement.

Le comité de l'évaluation de l'IAB du Comité canadien pour l'allaitement (CCA) assume la responsabilité dans une province ou un territoire où il n'y a pas encore en place de comité P/T de l'IAB.

Dans le tableau ci-dessus, CCA désigne le comité de l'évaluation de l'IAB du CCA.